



Réunion du Comité exécutif du REMDH Istanbul, 15-17 février 2013

Procès-verbal – *approuvé*

La réunion du Comité exécutif du REMDH s'est tenue à Istanbul les 15-17 février 2013. La réunion a été précédée d'une mission à Ankara les 11-13 février 2013 pour rendre visite à Osman Işçi, IHD, membre du CE qui est en prison, et lui manifester notre solidarité, et pour rencontrer l'Institut national des droits de l'Homme, le ministre turc de la Justice, la délégation de l'UE, et l'Association des droits de l'Homme (IHD). Le REMDH a également saisi l'occasion de son séjour à Istanbul pour rencontrer une organisation qui a adhéré récemment, l'Assemblée des citoyens d'Helsinki, afin d'échanger des informations sur ses activités actuelles et à venir. Enfin, le CE a invité l'Association des droits de l'Homme (section d'Istanbul) et l'Assemblée des citoyens d'Helsinki pour discuter de la situation des droits de l'Homme et des réfugiés en Turquie pendant leur réunion.

PARTICIPANTS

Comité exécutif (CE) du REMDH :

Michel Tubiana (Président), Nassera Dutour (Vice-présidente, les 16-17 février), Alya Chérif Chamhari, Anitta Kynsilehto, Ayachi Hammami, Eugenia Papamakariou, Isaías Barreñada, et Mahmoud Abu Rahma (membres du CE).

Secrétariat :

Marc Schade-Poulsen (Directeur exécutif), Marit Flø Jørgensen (Directrice des Programmes) et Maibritt Nielsen (Secrétaire de direction, rapporteur).

Autres Participants :

Rohan Jayasekera (Consultant en Communication, le 16 février), Fazil Ahmet Tamer et Ayşe Günaysu, Section d'Istanbul de l'Association des droits de l'Homme (le 15 février), et Oktay Durukan, Kerem Ciftcioglu et Yetvart Danzikyan, Assemblée des citoyens d'Helsinki (le 15 février).

Absents excusés :

Moataz El Fegier (Trésorier), Raffaella Bolini, Søs Nissen et Osman Işçi (membres du CE) – Voir la rubrique 15 *Questions diverses*.

ORDRE DU JOUR

1. Accueil – Approbation de l'ordre du jour et approbation du procès-verbal de la réunion du CE des 28-30 septembre 2012
2. Tour de table sur les développements politiques récents dans la région
3. Rapport du Secrétariat
4. Rapport financier soumis par le Secrétariat, y compris recherche de financement
5. Informations récentes sur le processus de restructuration du REMDH
6. Réunion avec les membres du REMDH en Turquie à propos de la situation actuelle des réfugiés et des droits de l'Homme en Turquie
7. Stratégie de Communication du REMDH
8. Communication interne au sein du Comité exécutif
9. Coopération du REMDH avec des organisations internationales
10. Validation du Plan de travail des différents Groupes de travail
11. Programme Genre et intégration de la dimension Genre
12. Questions concernant les adhérents



13. Discrimination : quel futur programme pour le REMDH
14. Discussion des sujets à traiter dans le communiqué de presse
15. Questions diverses



1. Accueil – Approbation de l'ordre du jour et approbation du procès-verbal de la réunion du CE des 28-30 septembre 2012

Modérateur : Michel Tubiana

Michel Tubiana a souhaité la bienvenue à Istanbul aux membres du Comité exécutif. Il a rappelé au CE que la réunion avait été précédée par une mission à Ankara les 11-13 février 2013 pour rendre visite à Osman Işçi et rencontrer les autorités turques. En ce qui concerne Osman Işçi, le chef d'accusation n'était pas encore connu mais il était prévu que son procès se tiendrait dans les 8 mois à venir [après la réunion, le procès a été fixé au 10 avril 2013]. Suite à la mission du CE à Ankara, une déclaration sur la situation d'Osman Işçi a été publiée, en coopération avec IHD.

Décision :

- Le CE a approuvé l'ordre du jour de la réunion
- Le CE a approuvé le procès-verbal de la dernière réunion du Comité exécutif les 28-30 septembre 2012 sans commentaires.

Documents :

- 1.1 Ordre du jour (pour approbation)
- 1.2 Procès-verbal de la réunion du CE les 28-30 septembre 2012 (pour approbation)
- 1.3 Procès-verbal de la réunion du Quartet le 17 décembre 2012 (pour information)

2. Tour de table sur les développements politiques récents dans la région

Modérateur : Michel Tubiana

Isaiás Barreñada a ouvert le tour de table sur les développements politiques de la région; il a expliqué que les révolutions qui s'étaient produites fin 2010 et au début de 2011 avaient modifié le paysage de la région mais qu'en même temps, ces développements avaient entraîné des incertitudes, augmentant l'instabilité et favorisant l'émergence de nouveaux acteurs, par exemple en Tunisie, en Égypte et en Libye. Ces incertitudes doivent être prises en considération par la société civile et les défenseurs des droits de l'Homme car elles risquent de porter atteinte aux réformes en cours. A son avis, l'élément clé de toute réforme démocratique est l'inclusion de tous les acteurs pour éviter de retomber dans les régimes totalitaires.

Il a ajouté que certains pays n'avaient pas vécu de révolution, à savoir le Maroc et la Jordanie ; toutefois, le gouvernement de ces pays a introduit des réformes afin de prévenir des révolutions, mais la population est toujours opprimée. En Algérie, la situation reste bloquée et en Syrie, elle est très complexe. En ce qui concerne la Palestine, on n'observe aucun progrès, tandis qu'Israël perd le soutien international dont il a toujours bénéficié, et il tient un discours très proactif contre la Syrie. En général, la situation économique et les conditions de vie ne se sont pas améliorées dans les pays du sud de la Méditerranée malgré les exigences de justice sociale des révolutions.

Isaiás Barreñada a ajouté qu'en ce qui concerne l'Europe, les pays européens sont plus concernées par les problèmes internes, par exemple le chômage, en particulier en Espagne et en Grèce, l'immigration, la pauvreté, la discrimination, l'exclusion et la restriction des droits. Étonnamment, cette situation n'a pas entraîné de baisse



des programmes de l'UE et du financement de la démocratie et des droits de l'Homme ; au contraire, le budget a augmenté de 5%, un représentant spécial des droits de l'Homme a été nommé et de nouveaux instruments de soutien aux droits de l'Homme seront mis en place en 2013, comme une fondation indépendante pour la démocratie dont le but est de soutenir les militants démocrates dans les pays proches de l'Europe (budget total de 14 millions d'euros).

Après ce rappel de la situation dans la région, Marc Schade-Poulsen a demandé à Isaías Barreñada quelle était la relation entre le nord et le sud aujourd'hui et s'il existait un lien entre eux. Isaías Barreñada a répondu que les pays du nord se concentraient sur leurs problèmes nationaux maintenant, en raison de la baisse des fonds publics, et ceci affecte les activités bilatérales.

Les membres du CE ont fait un tour de table sur les développements récents dans leurs pays respectifs.

- La visite du président Barack Obama au Moyen-Orient en mars 2013
- La revalorisation du statut de la Palestine en novembre 2012 par l'ONU, qui reconnaît la Palestine en tant qu'État souverain
- L'augmentation des interactions entre la Palestine et l'Égypte, et l'influence de la situation en Égypte sur les affaires internes de la Palestine
- La nouvelle Constitution en Tunisie, qui ne fait pas la distinction entre la religion et le droit
- La détérioration de la situation économique en Tunisie, l'augmentation des prix, le manque d'investissements, et le recul du tourisme qui conduisent à l'instabilité sociale
- L'assassinat du chef de l'opposition, Chokri Belaid, et l'arrestation de manifestants en Tunisie
- Les procès des manifestants en Grèce, et l'augmentation du prix de l'électricité et du chauffage que tous ne peuvent plus se permettre
- Le développement inquiétant en Finlande où les habitants tendent à se concentrer sur la situation dans leur propre pays seulement, et le manque général de solidarité dans les pays européens face à la crise financière.
- Les réactions négatives envers les compagnies multinationales en Algérie et l'attaque contre le champ pétrolifère Statoil dans le désert, une région généralement considéré comme zone de haute sécurité
- Les islamistes au pouvoir après les élections dans la région et la force de la société civile qui s'oppose aux islamistes
- la situation qui se détériore en Syrie face à un conflit armé entre beaucoup de groupes et de territoires, et au problème des nombreux réfugiés, dont plus de 500 000 sont palestiniens
- Le conflit armé compliqué au Mali qui a des conséquences pour la région EuroMed aussi, un conflit dans lequel la France a choisi d'intervenir
- La crainte de l'Islam et des musulmans exprimée dans un récent sondage en France, et la nécessité de se pencher sur la question de la discrimination
- La croissance des partis fascistes qui influencent négativement le débat politique dans les pays comme l'Espagne
- Le rôle de l'UE qui pourrait envisager de recourir à la conditionnalité pour attribuer des financements à des pays comme la Tunisie et le défi que représente pour l'UE la consolidation des politiques externes et nationales
- Le changement du pouvoir politique et le rôle de certains des acteurs de la région, que le REMDH pourrait envisager d'inviter à une réunion afin de mieux connaître leur point de vue

Sur un thème plus général, Michel Tubiana a déclaré qu'en tant que membres du CE du REMDH, il convenait de ne pas se limiter à l'analyse de la situation dans son pays respectif, mais d'avoir une vision d'ensemble pour aider le REMDH dans son travail sur la région.



3. Rapport du Secrétariat

Modératrice : Alya Cherif Chamhari

Marc Schade-Poulsen a présenté le rapport du Secrétariat (voir 3.1 *Bulletin d'information interne – résumé des n° 63-64* et 3.2 *Bulletin d'information interne n° 65*). Il a fait savoir que plusieurs des Groupes de travail avaient commencé à travailler, le GT Justice étant une exception parce que la personne responsable de la coordination est en cours de recrutement. La Stratégie est implémentée actuellement, et les membres auront un profil encore plus fort qu'auparavant. Marc Schade-Poulsen a ensuite présenté les activités des différents projets et invité les référents politiques à les commenter (*les activités ne sont mentionnées ci-dessous que quand elles ne sont pas incluses dans le document 3.1 Bulletin d'information interne du REMDH – résumé n° 63-64 et Bulletin d'information interne n° 65*).

Palestine, Israël et Palestiniens

Mahmoud Abu Rahma a indiqué que quatre membres avaient participé à une mission à haut niveau aux Pays-Bas les 27-30 janvier 2013, à savoir PCATI, Al-Haq, le Centre Mezan pour les droits de l'Homme et Adalah.

Document périodique de résultats

Le REMDH travaille à la planification des activités pour les prochains six mois et s'efforce d'établir des objectifs politiques pour le personnel; toutefois le cycle de planification n'est pas en phase avec les dates de réunion du CE. Marit Flø Jørgensen a ajouté que le Secrétariat s'efforçait de renforcer la planification et l'évaluation. Le REMDH met en œuvre de nombreuses activités et il aimerait aussi mesurer leur impact et travailler sur les synergies entre projets. Marit Flø Jørgensen a indiqué qu'elle aimerait que le CE participe au processus et elle a fait savoir qu'elle enverrait le Document périodique de résultats pour la période mars-octobre 2013 aux membres du CE. La prochaine version couvrira la période allant d'octobre 2013 à février 2014 et sera distribuée pour la réunion du CE les 18-20 octobre 2013.

Documents :

- 3.1 Bulletin d'information interne (résumé des n° 63-64) (*pour information*)
- 3.2 Bulletin d'information interne n° 65 (*pour information*)
- 3.3 Plan de travail 2013 (*pour information*)

4. Rapport financier soumis par le Secrétariat, y compris recherche de financement

Modératrice : Alya Cherif Chamhari

Marc Schade-Poulsen a indiqué que la situation financière du REMDH semblait bonne en 2013. Il trouvait stimulant pour le REMDH qu'il soit dans l'obligation de renouveler ses contrats de financement tous les deux ans ; il était confiant que les donateurs poursuivraient leur financement du REMDH et que le Réseau serait à même de maintenir le niveau d'activité actuel. DANIDA, un des principaux bailleurs de fonds du REMDH, va modifier sa façon de gérer ses fonds pour le Moyen-Orient et s'apprête à sélectionner seulement 10 organisations qui bénéficieront de financements. La FEMDH est trop petite pour se présenter toute seule et le REMDH présentera donc une proposition groupée incluant la Fondation pour la période 2013-2015. SIDA est un autre donateur important du REMDH et le Réseau va négocier un contrat pour 2014-2015 avec eux.

Marc Schade-Poulsen a ensuite présenté le document 4.1 *Budget et résultats pour les activités 2012* ; il a indiqué que le Secrétariat travaillait aux états financiers de fin d'exercice pour 2012 pour l'instant et que le 28 février 2013 était la date limite pour tout remboursement portant sur 2012. Le budget présenté rend compte de la Stratégie, en montrant que 40% sont consacrés au travail thématique, 20% au travail par pays et les 40% restants au soutien et aux activités de réseautage, communication, le CA, l'AG et l'administration.



Cette présentation a été suivie par celle du document 4.2 Budget 2013 ; Marc Schade-Poulsen a précisé que les nombres en rouge signalaient que ces financements, représentant 2% du budget total, n'étaient pas garantis mais qu'il y aurait des économies sur le personnel car les recrutements avaient pris du retard et tous les frais pour 2013 seraient couverts.

Documents :

- 4.1 Budget et résultats des activités 2012 (*pour approbation*)
- 4.2 Budget 2013 (*pour information*)
- 4.3 Informations récentes sur la collecte de fonds (*pour information*)

5. Informations récentes sur le processus de restructuration du REMDH

Modératrice : Anitta Kynsilehto

Marc Schade-Poulsen a utilisé trois organigrammes différents, à savoir la structure idéale, la structure décisionnelle et la structure en 2013, pour informer le CE du déroulement du processus de restructuration.

En ce qui concerne la première structure organisationnelle, Marc Schade-Poulsen a observé qu'il y avait eu des changements à la présentation de la restructuration faite à la réunion du CE à Copenhague les 28-30 septembre 2012 ; il était devenu impossible de créer différentes équipes de membres du personnel avec la Stratégie en vigueur car chaque GT est spécifique et a sa propre dynamique. A leur place, des taskforce ad hoc seront créées pour travailler sur certaines questions. Il est apparu aussi pour tous les thèmes qu'il était inapproprié de rendre compte directement à la Directrice des Programmes. Enfin, une personne chargée des membres et de leur construction de capacité a été postée à Copenhague.

En ce qui concerne la structure décisionnelle, Marc Schade-Poulsen a fait savoir que les décisions concernant les demandes de financement, le recrutement etc. seraient prises par la haute direction. La Directrice des Programmes, la Directrice du Plaidoyer, et la Directrice de la Communication rencontreraient le Directeur exécutif pour planifier et renforcer la coordination au quotidien, tandis que la Directrice des Programmes et le Directeur exécutif coopéreraient sur les activités thématiques et par pays. Les perspectives de plaidoyer et de communication seront prises en compte dès le début des activités.

Lorsqu'il a présenté la troisième structure organisationnelle pour 2013, Marc Schade-Poulsen a mentionné qu'aujourd'hui, le règlement du personnel actuel couvrait tous les bureaux, toutefois, à l'avenir, il y aura un règlement du personnel pour chaque bureau. La structure salariale sera également révisée, et les nouvelles descriptions de poste sont en cours de rédaction. Ces changements sont actuellement négociés avec les membres du personnel et ils devront aussi être négociés avec les donateurs, ce qui est très chronophage. La direction élabore également un plan de développement du personnel qui précise les formations accordées aux membres du personnel afin de les aider à développer leurs compétences. Enfin, le but est aussi de renforcer le département administratif.

Le REMDH va prochainement recruter pour les postes suivants : Coordination du Projet Justice, Direction de la Communication, Responsable du financement [ces trois membres du personnel ont été recrutés après la réunion] et une personne chargée du Plaidoyer sur le Machrek. Marc Schade-Poulsen a observé qu'il n'était pas toujours facile de trouver les bonnes personnes et de les intégrer dans une nouvelle structure.

Documents :

- 5.1 Informations récentes sur le processus de restructuration du REMDH



6. Réunion avec les membres du REMDH en Turquie à propos de la situation actuelle des réfugiés et des droits de l'Homme en Turquie

Modérateur : Isaías Barreñada

Michel Tubiana a accueilli les membres turcs du REMDH à Istanbul, à savoir l'Association des droits de l'Homme (Section d'Istanbul) et l'Assemblée des Citoyens d'Helsinki, à la réunion du CE.

L'Assemblée des Citoyens d'Helsinki a fourni des informations, en particulier sur les problèmes des migrations, de l'asile et des réfugiés, soulignant qu'il y a actuellement 180 000 réfugiés syriens dans 15 camps répartis dans sept provinces et encore 100 000 syriens dans le centre de la ville. Par ailleurs, il y a environ 35 000 demandeurs d'asile venus d'Iran, d'Iraq et de Somalie. La Turquie est aussi un pays de transit pour les demandeurs d'asile en route pour l'UE et une destination pour les migrants économiques, ces derniers représentant un total d'environ 45 000 personnes en 2012 et qui sont employés essentiellement comme personnel domestique, dans l'industrie du sexe, le bâtiment etc.

La Turquie aimerait devenir membre de l'UE mais pour l'instant les négociations d'accession avec la Turquie ont été arrêtées. Toutefois, la Turquie et l'UE coopèrent déjà sur les questions de migrations comme le contrôle des migrations irrégulières, conformément à l'accord de réadmission signé par la Turquie.

L'Association des droits de l'Homme a ajouté que la Turquie n'accepte des réfugiés que des pays européens, essentiellement le Kosovo et la Tchétchénie. Ces réfugiés n'ont pas le droit de travailler et vivent jusqu'à deux ans dans des centres pour réfugiés dans les provinces turques – contrairement aux pays d'Europe où les réfugiés obtiennent certaines allocations.

Il a été mentionné que certains amendements législatifs étaient en cours qui donneront plus de droits aux réfugiés, par exemple de droit de déposer un appel devant la cour, et donc apporteront des améliorations aux conditions de vie des réfugiés, dans une certaine mesure. Avec plusieurs milliers de réfugiés en Turquie, il y a cependant plus qu'assez de travail pour les quelques organisations qui s'occupent de la question des réfugiés.

L'Assemblée des Citoyens d'Helsinki dit que selon la Convention de Genève de 1951, il est possible d'obtenir l'asile si le demandeur d'asile provient d'un État partie. Si, toutefois, le demandeur d'asile vient d'un pays non-européen, la Turquie reconnaît que cette personne a besoin de protection mais elle n'est pas obligée de la lui fournir. A la place, la Turquie offrira un asile temporaire aux demandeurs d'asile jusqu'à ce qu'une solution à long terme soit trouvée dans un autre pays. Les demandeurs d'asile seront invités à se rendre dans une ville précise et à s'enregistrer auprès des autorités.

Suite à la présentation de la situation des réfugiés et des migrations en Turquie, Michel Tubiana a demandé comment la société turque considèrerait les demandeurs d'asile. L'Association des droits de l'Homme a répondu que les Turcs avaient pris l'habitude de voir des réfugiés et d'employer des étrangers venus de Géorgie, d'Arménie etc. après l'effondrement de l'Union Soviétique qui a ouvert la porte à un grand nombre de travailleurs étrangers. En Turquie, on ne retrouve pas la même expérience de racisme envers les demandeurs d'asile qu'en Grèce. L'Assemblée des Citoyens d'Helsinki, toutefois, pensait que la Turquie connaîtrait davantage de racisme à l'avenir, étant un pays de migrations, et elle a déjà observé quelques tendances au racisme à l'occasion de voyages dans les villes satellites turques où vivent les réfugiés.

Isaías Barreñada a demandé des informations sur les mineurs réfugiés, et l'Assemblée des Citoyens d'Helsinki a répondu en disant que le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies avait enregistré l'arrivée de 500 réfugiés mineurs en 2012. Ces mineurs sont hébergés dans des agences de protection de l'enfance où le service est relativement bon ; il arrive cependant qu'ils soient détenus avec des adultes.

Alya Cherif Chammari a demandé si les femmes étaient victimes d'une double discrimination, comme migrantes et comme femmes. L'Assemblée des Citoyens d'Helsinki a répondu que les femmes représentaient environ 50%



des demandeurs d'asile, d'après le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies. Elles viennent de pays comme l'Iran et arrivent avec leurs enfants pour demander l'asile. L'association avait le sentiment que ces femmes étaient confrontées à une double discrimination. L'Assemblée des Citoyens d'Helsinki a ajouté que de nombreuses migrantes étaient victimes de violences sexistes en Turquie et qu'elles ne pouvaient pas demander la protection des autorités.

Isaías Barreñada a demandé d'expliquer la position des partis politiques et des syndicats par rapport aux réfugiés. L'Assemblée des Citoyens d'Helsinki a répondu que le parti au gouvernement était conscient des questions d'asile et de migration en Turquie ; les parties d'opposition, en revanche, n'ont pas d'opinion sur la question et s'appuient sur le travail de la société civile. L'Assemblée des Citoyens d'Helsinki a ajouté que la question des migrations et des réfugiés n'avait pas été politisée, contrairement à ce qui se passe dans de nombreux pays européens.

Alya Cherif Chamhari a ensuite demandé en quoi consistaient les activités de l'Assemblée des Citoyens d'Helsinki concernant les réfugiés syriens. L'organisation a expliqué qu'en sa qualité de première organisation des droits de l'Homme, elle avait eu l'occasion de visiter le camp de réfugiés syriens et qu'elle essayait de surveiller la situation des réfugiés syriens à distance.

Ayachi Hammami a demandé en quoi consistait le travail au jour le jour des deux organisations et quels étaient leurs besoins par rapport au REMDH et aux autres ONG. L'Assemblée des Citoyens d'Helsinki a répondu que ses 20 employés travaillaient à protéger les demandeurs d'asile, aux côtés d'autres ONG ; elle fait du lobbying auprès du gouvernement, elle agit comme « chien de garde » des demandeurs d'asile et organise des actions de plaidoyer sur les questions concernant l'accord de réadmission. En ce qui concerne l'Association des droits de l'Homme, leurs 28 sections en Turquie travaillent sur la question kurde, la prison et les problèmes de migration ainsi que les violations des droits de l'Homme.

Marc Schade-Poulsen a demandé si la Turquie avait signé des accords de réadmission avec des pays d'Europe et l'Assemblée des Citoyens d'Helsinki a répondu que la Turquie avait un protocole bilatéral avec la Grèce, mais que ses implications réelles étaient très symboliques. La Turquie cherche actuellement à signer des accords bilatéraux avec environ 15-20 pays dans le cadre de ses préparatifs pour devenir membre de l'UE.

Mahmoud Abu Rahma a demandé comment caractériser la situation générale des droits de l'Homme en Turquie. L'Assemblée des Citoyens d'Helsinki a expliqué qu'il y avait actuellement environ 1000 militants en prison considérés comme des terroristes par le gouvernement. Le simple fait de participer à des manifestations est considéré comme un acte de terrorisme. L'Association des droits de l'Homme a ajouté que la Turquie avait le plus grand nombre de journalistes incarcérés au monde et que beaucoup d'avocats kurdes étaient également en prison. C'est la façon qu'a choisie le gouvernement de museler l'opposition.

7. Stratégie de Communication du REMDH

Modérateur : Michel Tubiana

Marc Schade-Poulsen a brièvement rappelé l'histoire de la communication du REMDH, et précisé qu'il a fallu attendre 2006 pour que le REMDH recrute un chargé de Communication basé à Copenhague (le poste est maintenant basé à Bruxelles). En 2008, une personne chargée des médias a été aussi recrutée, au Caire, pour toucher la presse arabe. À cette époque, les questions de communication n'étaient pas prévues dès le début du processus de planification ; le REMDH lançait des événements et ensuite communiquait à leur sujet.

Au cours des dernières années, le REMDH a rencontré certaines difficultés en termes de coopération interne et différents problèmes technique, concernant en particulier le site Web et la base de données, mais il a maintenant reçu un financement de l'Open Society Institute pour une refonte du département Communication et un directeur/une directrice de la Communication va être recrutée et fera partie de l'équipe de direction. Le



REMDH a également contacté un consultant en communication, Rohan Jayasekera, pour sa communication externe afin de pouvoir influencer les décideurs de façon efficace en vue de modifier la situation dans la région.

Le consultant en communication, Rohan Jayasekera, a présenté le document *7.1 Rapport du consultant*. Il a noté qu'il avait l'impression, après avoir parlé avec des personnes au sein du REMDH, qu'il régnait un certain flou quant au public que le REMDH souhaitait toucher et sur la façon d'y parvenir. Son rapport fournit au REMDH quelques outils qui lui permettront d'identifier son public et d'améliorer son profil en dehors du Réseau, sans perdre en autorité ni en crédibilité. Le rapport présente aussi quelques propositions de procédures de travail qui faciliteront, en externe comme en interne, la planification, la mise en œuvre et la rédaction des rapports définitifs ; il propose aussi quelques mesures visant à améliorer et intégrer l'apport des membres. L'ambition est que le nom du REMDH soit synonyme de droits de l'Homme. Le consultant a souligné que le Bulletin d'information interne était une mine d'informations qui pouvaient être utilisées pour les discours, sur Twitter et Facebook etc. La même information pourrait être utilisée de différentes façons pour différents publics. Il a en outre souligné l'importance de la communication interne et renvoie à son rapport où l'on peut trouver des suggestions d'outils internes, y compris l'intégration de bases de données, des programmes de formation etc.

Rohan Jayasekera a ensuite souligné les différents points que le CE devrait considérer, à savoir :

- Le type de messages que le CE souhaite communiquer. Une fois ce point élucidé, il existe des outils simples d'emploi qui peuvent être utilisés pour faire passer le message
- La nature francophone du REMDH : les journalistes francophones, anglophones et arabes ont une approche différente des informations et ils intègrent les nouvelles différemment en raison de leurs traditions et de la langue, et il n'est pas clair que l'anglais, le français et l'arabe soient d'égale importance pour le REMDH ; il est important de le savoir afin de définir la façon dont le Réseau choisira les médias et s'adressera à eux et afin de recruter son personnel de communication
- L'identité du REMDH : il faut décider si le REMDH doit être une organisation de campagnes
- Le CE doit avoir l'assurance que le personnel saura communiquer le message du CE dans les médias sociaux, les médias publics et la TV et le personnel devra suivre des formations à ces fins.

Après la présentation par Rohan Jayasekera du rapport et des points que le CE doit envisager, Michel Tubiana a fait remarquer que le rapport proposait plusieurs instruments intéressants. Il a indiqué que les pays ont des cultures différentes, et que les organisations d'un même pays ont parfois des cultures différentes. Toutefois, employer trois langues ne diffère en rien de ce que font d'autres organisations, c'est simplement un peu plus compliqué. Il pensait que le REMDH devait anticiper et faire en sorte d'avoir suffisamment de compétences pour être autonome et capable de réagir rapidement aux événements dans la région, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui. Il a ajouté que la communication interne était lourde et insuffisante, et que le site Web et la base de données ne fonctionnaient pas bien à ce jour.

Rohan Jayasekera a exprimé son accord avec Michel Tubiana sur l'importance de l'autonomie. Il est important que le personnel ait confiance dans les messages qu'il porte et qu'il ait la confiance du CE. En ce qui concerne la base de données, il a dit qu'il était essentiel de la développer pour la stratégie de communication ; les rédacteurs, journalistes importants concernés doivent être identifiés et inclus dans la base de données afin de construire des relations de travail avec eux et les membres pourraient participer à ce travail. La base de données garantira que les messages atteignent le public visé.

Marc Schade-Poulsen a dit qu'il était important d'identifier le message et le public visé dès le début et de créer une culture de communication qui a fait défaut au REMDH jusqu'à maintenant. Isaías Barreñada pensait que le REMDH ne devait pas perdre de vue la valeur ajoutée du REMDH en tant que réseau et sa coopération avec ses membres, identifier les destinataires qui correspondent à ses messages, et éviter de contribuer à la communication de masse. Alya Cherif Chammari a mentionné qu'il y avait trois pistes pour tout processus de



communication, 1/ faire du lobbying auprès des décideurs ; 2/ disséminer des informations pour se rendre visible, et 3/ réagir aux différents événements et développements.

Mahmoud Abu Rahma a dit qu'il était partagé entre être rapide à réagir face aux développements dans la région – et être plus lent mais conserver l'autorité du Réseau qui provient de la coopération entre le Réseau et ses membres. Il ne voyait pas très bien comment 2-3 personnes de la Communication pouvaient suivre tout le travail des Groupes de travail et parler en leur nom, et il pensait qu'il était nécessaire d'avoir une discussion au niveau des GT.

Rohan Jayasekera a répondu à Mahmoud Abu Rahma en disant que ce n'était pas nécessairement une question de choix entre l'un ou l'autre. Le REMDH devrait réfléchir à la façon de faire participer ses membres au processus et dans son rapport il suggère des outils qui leur permettent de le faire. Le REMDH pourrait également envisager de concentrer ses activités autour d'un sujet ou d'un pays particulier, et une bonne façon de commencer la coopération avec les médias consiste à travailler sur des cas particuliers, a-t-il dit. La coopération avec les médias ne peut être productive que si le département Communication ne souffre pas d'un défaut de soutien de la part de la direction.

Enfin, Michel Tubiana a demandé si les médias sociaux comme Twitter et Facebook pourraient être utiles pour le REMDH. Rohan Jayasekera a répondu que Twitter servait à communiquer avec les journalistes et qu'il était très utile pour les médias. Le REMDH pourrait y recourir pour faire une brève déclaration à partager rapidement car elle est plus accessible aux journalistes. Il a conseillé au REMDH d'envisager d'utiliser Twitter et Facebook car beaucoup les utilisent comme une alternative à la presse traditionnelle, en particulier dans le monde arabe.

Documents :

7.1 Rapport du consultant (*pour discussion*)

8. Communication interne au sein du Comité exécutif

Modérateur : Michel Tubiana

Ayachi Hammami a invité le CE à faire des suggestions pour améliorer sa communication interne ; lui-même suggérait de tenir des réunions Skype le samedi tous les quinze jours (voir *8.1 Note sur les moyens et méthodes de communication disponibles au sein du CE*)

En relation avec la communication interne, Rohan Jayasekera a déclaré que pour réussir, elle devait impliquer un processus consultatif. En termes pratiques, un texte de 60-70 mots pourrait être rédigé par ceux qui connaissent le mieux le sujet en question et mis en ligne, prêt à être modifié. Quiconque possède un mot de passe peut accéder au document et leurs modifications seront visibles. Le processus pourrait accélérer la capacité du REMDH à commenter des déclarations. Dans la prochaine version de son rapport, Rohan Jayasekera ajoutera une stratégie sur la façon d'utiliser ce type d'outil de communication. Il serait aussi possible de créer un forum auquel seul le CE aurait accès et les membres du CE pourraient alors décider pour eux-mêmes s'ils souhaitent y prendre part.

Mahmoud Abu Rahma a demandé s'il y avait un risque que le système puisse être piraté, et Rohan Jayasekera a répondu qu'il n'y avait pas de garanties contre le piratage mais que le REMDH pouvait rendre la tâche difficile pour les pirates en recourant au chiffrement des données.

Michel Tubiana a dit que certains membres du CE ressentaient des frustrations parce que parfois les messages pour le CE sont en français, parfois en anglais, et tous ne comprennent pas les deux langues. Parfois, il y a aussi des discussions parallèles avec quelques membres du CE alors que tous les membres devraient être informés du thème en question. Il a donc suggéré que les discussions soient traduites en anglais et en français



et que le procès-verbal de réunions du Groupe de travail soit envoyé à tous les membres du CE afin de faciliter la communication.

Marit Flø Jørgensen a observé que les référents politiques prenaient part aux réunions du Groupe de travail et qu'ils étaient en contact avec elle pour la tenir courant des sujets de discussion au sein du GT et elle peut donc rendre compte au CE des préoccupations qui animent les GT. Elle était préoccupée par le fait que les GT risquaient d'avoir des difficultés à réagir rapidement si tous les membres du CE se lançaient dans des discussions sur le GT et si en plus les documents devaient être traduits. Elle a invité le CE à contacter les coordinateurs de projets s'ils souhaitaient recevoir les procès-verbaux d'une réunion spécifique. Rohan Jayasekera a observé, en se fondant sur son expérience, qu'avec le temps, les personnes concernées se lanceraient de moins en moins dans des débats.

Nassera Dutour a précisé que les membres du CE n'étaient pas tous engagés dans les Groupes de travail et donc elle considérait comme important que toutes les informations soient distribuées à tous les membres du CE afin qu'ils soient tenus au courant du travail du REMDH; Alya Cherif Chammari soutenait un système selon lequel les membres du CE peuvent avoir accès et lire les procès-verbaux s'ils sont intéressés. Elle a suggéré de discuter des modalités de communication du CE entre les réunions et de la façon dont le CE peut préparer ses réunions pour être plus efficace. Toutefois, Anitta Kynsilehto a exprimé son inquiétude sur le fait que les membres du CE oublieraient d'accéder au système pour lire les procès-verbaux.

Mahmoud Abu Rahma, lui, a annoncé qu'il préférerait recevoir un compte rendu d'une page au lieu d'un procès-verbal détaillé des réunions du Groupe de travail. En relation avec le GT PIP, il a observé que certaines informations devaient rester confidentielles. Ayachi Hammami a fait savoir que si les sujets sensibles étaient exclus des procès-verbaux, la distribution des procès-verbaux n'était pas un problème.

Michel Tubiana a observé que le REMDH avait un message à faire passer aux décideurs et aux membres du REMDH et qu'il existait des outils techniques qui peuvent servir à assister le REMDH dans cette tâche, d'après le rapport présenté par Rohan Jayasekera. La priorité principale aujourd'hui est de recruter un directeur/une directrice de la Communication qui organisera des réunions avec le CE et les membres du personnel et rédigera un plan de communication qui sera présenté au CE. Enfin, Michel Tubiana a rappelé aux membres du CE qu'ils avaient l'obligation de lire tous les documents avant les réunions du CE afin de rendre plus qu'elles soient plus productives.

Décision :

- Le directeur/la directrice de la Communication rédigera un plan pour la communication externe et interne après avoir rencontré les membres du CE et le personnel, et présentera ce plan à la réunion du CE les 18-20 octobre 2013.

Documents :

8.1 Note sur les moyens de communication et les méthodes disponibles au sein du CE (*pour information*)

9. Coopération du REMDH avec des organisations internationales

Modératrice : Eugenia Papamakariou

Le CE a discuté des différentes possibilités pour renforcer la coopération avec des organisations internationales.



10. Validation du Plan de travail des différents Groupes de travail

Modérateur : Ayachi Hammami

Marit Flø Jørgensen a présenté au CE le document *10.1 Vue d'ensemble des plans de travail des GT* pour approbation. Elle a indiqué que ce document répertoriait la direction stratégique et les activités de chaque Groupe de travail pour 2013. Le Programme de travail 2012-2015 adopté par l'Assemblée générale en 2012 avait été ajouté au document pour voir comment il correspondait aux activités de 2013. Elle a observé que les Groupes de travail Liberté d'association, Droits des femmes et intégration de la dimension genre, Migrations et demandeurs d'asile ainsi que Palestine, Israël et Palestiniens avaient déjà tenu une réunion. Le Plan de travail du GT Justice ainsi que celui du projet sur la discrimination et celui du projet sur les droits économiques et sociaux n'avaient pas encore été élaborés et que le CE devrait les approuver à un niveau plus général. Il était prévu de présenter le Plan de travail du GT Justice à la prochaine réunion du CE les 14-16 juin 2013. Elle a alors invité les référents politiques à présenter les divers projets et leurs activités (voir le document *10.1 Vue d'ensemble des plans de travail des GT*).

Pendant la présentation des différents projets, Anitta Kynsilehto a mentionné des synergies possibles entre les projet Migrations et Liberté d'association, par exemple dans le cas des arrestations de militants subsahariens. Michel Tubiana pensait qu'il fallait envisager d'ajouter la Liberté de circulation au projet Migrations en raison des difficultés que certains rencontrent pour obtenir des visas, situation en rapport avec leur vie quotidienne. Alya Cherif Chamhari a exprimé son accord avec Michel Tubiana sur le fait que la question de la mobilité entre le nord et le sud était très importante. Marc Schade-Poulsen a ajouté que la liberté de circulation était une préoccupation pour tous les Groupes de travail mais qu'il ne voyait pas comment la coordonner.

Alya Cherif Chamhari a ajouté que les femmes migrantes étaient victimes d'une double discrimination : elle sont exploitées sexuellement et utilisées comme domestiques, et elle pensait que le REMDH devrait faire connaître leur situation. Anitta Kynsilehto a répondu qu'un des thèmes de la formation du GT Migrations organisée à Oxford les 17-19 mai 2013 était les persécutions sexistes.

Marit Flø Jørgensen a observé que des formations de la société civile en Libye et en Tunisie, auxquelles ont participé des Algériens et des Marocains, avaient été organisées sur les droits des réfugiés, et qu'il fallait encourager les échanges d'expériences. Marc Schade-Poulsen a ajouté qu'une des valeurs ajoutées du GT Migrations était qu'il réunissait des personnes des deux côtés de la frontière.

Marc Schade-Poulsen a observé qu'il existait des possibilités de synergies entre le GT Migrations et le GT Palestine, Israël et Palestiniens autour des réfugiés palestiniens en Syrie. Mahmoud Abu Rahma a exprimé son accord avec cette idée et ajouté que la situation des réfugiés en Syrie était terrible et que les réfugiés palestiniens ne rencontraient pas beaucoup de sympathie à la frontière avec le Liban et la Jordanie. Marit Flø Jørgensen n'était pas certaine que le Groupe de travail Migrations doive travailler sur le cas des Palestiniens.

En relation avec le Groupe de travail Palestine, Israël et Palestiniens, Michel Tubiana a demandé si de nouvelles activités sur la question de la lutte contre l'impunité étaient envisagées, une question qui fait partie des activités du Groupe de travail depuis un certain temps. Mahmoud Abu Rahma a expliqué que l'UE était toujours divisée au moment de voter des résolutions qui pourraient promouvoir la redevabilité. Le Groupe de travail aimerait avoir une stratégie plus claire pour son travail sur la redevabilité afin de rendre plus efficace son plaidoyer auprès de l'UE sur ce thème.

En ce qui concerne les projets sur la discrimination, les droits économiques et sociaux, et le Groupe de travail Justice, Isaiás Barreñada a demandé si le Secrétariat attendait des financements pour lancer ces projets. Il a ajouté que durant l'Assemblée générale, les 1-3 juin 2012, les participants avaient fait de nombreuses suggestions en relation avec les droits économiques et sociaux, par exemple l'identité culturelle qui n'a jamais fait partie des activités du REMDH jusqu'à maintenant. Marc Schade-Poulsen a mentionné qu'il ne s'agissait pas



seulement d'une question de ressources financières mais aussi de ressources humaines. Il a suggéré de rediscuter de la question des droits économiques et sociaux à la prochaine réunion du CE les 14-16 juin 2013.

Rôle des référents politiques

Nassera Dutour a déclaré que les tâches et responsabilités des référents politiques n'étaient pas claires pour elle, ce qui a été mis en évidence par un incident qui s'est produit en relation avec l'organisation du séminaire sur les droits des femmes à Alger ; il s'agissait d'une initiative du GT Genre et du GT Solidarité, à laquelle Alya Cherif Chamhari pensait qu'elle n'avait pas été suffisamment associée en sa qualité de référent politique du GT Genre.

Alya Cherif Chamhari a ajouté qu'elle avait été invitée au séminaire avant de devenir référent politique du GT Genre ; toutefois elle n'avait pas le sentiment d'être associée au processus et avait décidé de ne pas assister au séminaire finalement.

Michel Tubiana a indiqué que le rôle du référent politique était de faire en sorte que les orientations du CE correspondent au travail des Groupes de travail. Malgré une certaine confusion sur la coordination du séminaire, il ne pensait pas que c'était une raison pour revoir le rôle des référents politiques, mais plutôt une occasion d'améliorer la communication interne.

Décision :

- Le CE a adopté le Plan de travail des différents Groupes de travail

Documents :

- 10.1 Vue d'ensemble des plans de travail des GT

11. Programme Genre et intégration de la dimension Genre

Modératrice : Eugenia Papamakariou

Marit Flø Jørgensen a fait une présentation des engagements du REMDH en matière d'intégration de la dimension genre et elle a demandé au CE de se mettre d'accord sur les priorités en relation avec les défis qui ont été identifiés ; notamment qu'il existe une fracture entre les engagements et la mise en œuvre de l'égalité hommes-femmes, que les instances de direction des membres du REMDH sont toujours composées essentiellement d'hommes, et que l'intégration de la dimension genre n'est pas une priorité des membres pour différentes raisons (manque de ressources, manque de compétences genre, par exemple). Le REMDH pourrait, entre autres, essayer de communiquer le travail d'intégration de la dimension genre à tout le Réseau, se concentrer sur les membres du Réseau, réunir une fois par an les point focaux Genre et organiser des formations à l'intégration de la dimension Genre.

Après la présentation de Marit Flø Jørgensen, Alya Cherif Chamhari a indiqué que les décideurs au plus haut niveau devaient être convaincus de l'intérêt d'une politique d'intégration de la dimension Genre car les Droits des femmes sont au cœur de toute véritable démocratie. Elle a suggéré de se concentrer sur l'intégration de la dimension Genre dans les organisations membres afin qu'elle soit prise en compte dans toutes les structures du REMDH.

Michel Tubiana a exprimé son accord avec le résultat de l'audit, c'est-à-dire qu'il existe toujours un vaste fossé entre les principes de l'intégration de la dimension Genre et la réalité sur le terrain. La question de l'égalité hommes-femmes est mentionnée dans les Statuts du REMDH, dans le Règlement intérieur, mais elle devrait aussi être mise en pratique. Outre le fossé entre les principes dans les documents et leur mise en œuvre, il existe aussi un fossé entre les principes et l'environnement dans lequel le REMDH évolue. Michel Tubiana a soulevé la question du nombre d'organisations qui utilisent le Kit d'intégration de la dimension Genre, même dans les organisations de femme. Il a aussi demandé si tout devait être envisagé dans une perspective Genre. Il



a ensuite suggéré d'organiser un programme de formation Genre pour les membres du REMDH, si les donateurs acceptent de le financer, et de nommer une personne dans chaque Groupe de travail qui pourrait veiller à ce que l'intégration de la dimension Genre soit mise en œuvre ; ces personnes pourraient se réunir pour discuter de la situation entre elles. Anitta Kynsilehto a exprimé son soutien à ces suggestions.

Marc Schade-Poulsen était aussi en faveur de la nomination d'une personne responsable de l'intégration de la dimension Genre dans chaque GT. D'après lui, le débat sur la façon de promouvoir l'intégration de la dimension Genre n'est toujours pas terminé. Marit Flø Jørgensen a alors dit que tout ne devait pas être perçu dans l'optique de l'intégration du Genre mais qu'une analyse devait être effectuée afin de savoir quand il était pertinent de le faire.

Décisions :

- Les Groupes de travail seront informés du fait qu'ils doivent chacun avoir un point focal Genre qui sera responsable de l'intégration de la dimension Genre dans les activités et les documents du GT.
- Les points focaux Genre des différents GT se réuniront une fois par an
- Le Secrétariat examinera les possibilités de financement pour un programme de formation sur l'intégration de la dimension Genre destiné aux membres du REMDH et à son personnel

Documents :

- 11.1 Audit Genre
- 11.2 Note d'orientation sur l'égalité hommes-femmes

12. Questions concernant les adhésions

Modérateur : Mahmoud Abu Rahma

Michel Tubiana a introduit la session en rappelant que la question des critères d'adhésion avait fait l'objet de discussions par le CE à maintes reprises. À ce jour, le CE décide des membres qui doivent être reçus et l'Assemblée générale ratifie les nouvelles adhésions. Il a ensuite présenté le document *12.3 Rapport sur les enjeux et les conséquences financières d'une augmentation des membres*. Il a observé qu'il existait des limites statutaires et financières concernant la composition des organisations membres, par exemple qu'il doit y avoir un nombre égal d'organisations du nord et du sud de la Méditerranée, et les frais en rapport avec la participation aux réunions des membres du REMDH. Par ailleurs, trois autres points ne doivent pas être perdus de vue : 1) les Statuts n'interdisent pas l'admission d'organisations confessionnelles ; 2) la composition des organisations membres n'est pas mentionnée dans les Statuts, et 3) aucune limite supérieure n'est indiquée pour le nombre d'organisations par pays.

Michel Tubiana pensait que le CE devait arriver à un nombre de membres/pays autour de 80 membres avec une moyenne de quatre organisations/pays. Le nombre de membres/pays pourrait varier d'un pays l'autre mais le REMDH devrait être en mesure d'expliquer pourquoi certaines organisations sont admises comme membres et d'autres ne le sont pas. Une procédure de radiation des membres soit être envisagée et les Statuts modifiés en conséquence. Il pourrait aussi être envisagé de créer une commission des litiges pour décider d'une expulsion et éviter qu'elle soit discutée à l'Assemblée générale.

Michel Tubiana a également suggéré de revoir régulièrement la situation des membres régulièrement d'un point de vue politique, et peut-être de recruter une personne qui assurerait un contact permanent avec eux. Il a ensuite invité le CE à faire des suggestions concrètes au sujet des membres avant la prochaine réunion du CE les 14-16 juin 2013.

Décisions :

- Le CE discutera des critères d'adhésion à sa prochaine réunion les 14-16 juin 2013. Michel Tubiana et Marc Schade-Poulsen feront des propositions concrètes au CE



- Michel Tubiana proposera de possibles modifications des Statuts en relation avec la radiation des membres
- Le CE a adopté la Ligue de l'Enseignement comme membre ordinaire.

Documents :

- 12.1 Vue d'ensemble des membres (*pour information*)
- 12.2 Récapitulatif des demandes d'adhésion (*pour information*)
- 12.3 Rapport sur les enjeux et conséquences financières de l'augmentation du nombre de membres (*pour discussion*)
- 12.4 Candidatures en cours

13. Discrimination : quel programme pour le REMDH ?

Modérateur : Mahmoud Abu Rahma

Marc Schade-Poulsen a informé le CE que le REMDH ne s'était pas préoccupé de la discrimination de façon systématique, et que le Réseau n'a pas défini avec précision ce qu'il veut faire, s'agissant d'une vaste question. Jusqu'à maintenant, le REMDH a participé à un petit nombre de réunions sur les directives de l'UE relatives à la discrimination religieuse. En 2013, l'UE va publier un appel à propositions sur la discrimination des minorités religieuses ; toutefois, le REMDH ne posera pas sa candidature à moins que le CE n'accepte de prendre cette direction pour le travail sur la discrimination.

Eugenia Papamakariou a rappelé au CE que, conformément à la décision de l'Assemblée générale des 1-3 juin 2012, l'accent devrait être mis sur la liberté de conscience, les libertés religieuses et les droits de l'Homme, et donc pas sur la xénophobie et le racisme. Elle pensait qu'une valeur ajoutée pour le REMDH, serait si le Réseau pouvait travailler sur les différences et similarités entre le nord et le sud sur ces questions. Elle a demandé si le REMDH pouvait aller de l'avant sur la question sans coordination de projet et si le REMDH devait attendre que les fonds soient en place.

Isaías Barreñada pensait qu'il serait très intéressant de travailler sur la question de la discrimination ; toutefois, il a demandé comment le REMDH définirait la discrimination dans le cadre des instruments européens des droits de l'Homme. Il a en outre suggéré d'analyser certains des conflits de la région sous l'angle de la discrimination fondée sur l'identité.

Alya Cherif Chamhari a dit que la discrimination fondée sur la religion était très importante car elle s'insinue partout. Le projet de constitution en Tunisie, qui conserve l'islam comme religion d'État, ainsi que l'islamophobie dans le nord pourraient être prise en compte pour le travail sur la discrimination. Elle a suggéré que la première mesure pourrait être de décrire la discrimination dans le nord et le sud et de créer un observatoire qui permettra aux membres du CE de comprendre les développements dans la région et de commencer à y réfléchir.

Michel Tubiana a indiqué que le CE devait se conformer à la décision de l'Assemblée générale et, à son avis, le point de départ pour travailler sur la discrimination devait être les normes internationales des droits de l'Homme, les points d'entrées étant les minorités, y compris les minorités sexuelles. Les libertés religieuses ne seraient pas un point d'entrée à son avis.

Marc Schade-Poulsen a dit qu'initialement la question de la discrimination figurait dans la Stratégie et le Plan de travail dans l'objectif d'examiner s'il existait des débats communs au nord et au sud sur la liberté de conscience et de religion, etc., y compris des sujets comme l'islam, le foulard, la croix etc. À son avis, il serait intéressant pour les mouvements des droits de l'Homme de discuter avec des personnes religieuses du sud.

Mahmoud Abu Rahma a déclaré qu'il serait important de se référer aux normes internationales, et, à son avis, le REMDH devrait garder une vision régionale de la question de la discrimination. Le CE devra définir la question



de la discrimination et ensuite choisir les questions les plus urgentes soulevées dans les pays de la région auxquelles le REMDH pourrait apporter de la valeur ajoutée. Il pensait aussi que le REMDH devait faire preuve de prudence s'il parlait aux leaders religieux de minorités, car les minorités sont très diverses et ces leaders pourraient ne pas être les véritables représentants des minorités. En ce qui concerne l'observatoire suggéré par Alya Cherif Chammari, Mahmoud Abu Rahma pensait qu'il était trop tôt pour le créer ; au contraire, il a suggéré d'engager un consultant qui pourrait établir une cartographie de la discrimination dans la région dans un premier temps, y compris les tendances et acteurs du nord et du sud. La cartographie pourrait aider le CE à réfléchir et à comprendre où pourrait résider la valeur ajoutée potentielle du REMDH.

Anitta Kynsilehto a exprimé son accord avec la suggestion de Mahmoud Abu Rahma, toutefois elle pensait que la question de la discrimination était trop vaste et que la cartographie devait trouver son point de départ dans la décision de l'Assemblée générale.

Isaías Barreñada a dit que la discrimination était en fait le refus par le gouvernement et la société de la diversité religieuse, et il a suggéré que le point de départ du travail sur la discrimination pouvait être la diversité, car la question de la discrimination serait trop vaste et ambitieuse.

Nassera Dutour a observé que la discrimination comportait de nombreuses questions qui pouvaient être traitées par le REMDH. Cependant, elle n'était pas d'avis que la liberté de conscience devait être une priorité pour le REMDH, bien que ce soit une question importante. Elle a suggéré de fixer les priorités du REMDH en termes de discrimination d'abord et d'en discuter à la prochaine réunion du CE les 14-16 juin 2013.

Michel Tubiana a clos la session en disant que le REMDH ne serait pas en mesure de couvrir toutes les questions de la discrimination, et que le REMDH devait éviter l'attribution d'un salaire égal entre le nord et le sud.

Décisions :

- Faire un relevé des discriminations, les points d'entrée seront la liberté de conscience, les minorités culturelles et sexuelles
- Le Secrétariat examinera les possibilités de financement pour le travail sur la discrimination

Documents :

13.1 IEDDH 2013, Annexe 5 (point 2.2.c)

14. Discussion des sujets à traiter dans le communiqué de presse

Modérateur : Michel Tubiana

Le CE n'a pas publié de déclaration à la presse pour cette réunion car les développements dans la région avaient déjà été traités dans d'autres communiqués de presse.

15. Questions diverses

Modérateur : Ayachi Hammami

Solidarité avec Osman Işçi

Ayachi Hammami a rappelé aux membres du CE qu'ils étaient convenus à leur réunion des 28-30 septembre 2012 de rédiger une lettre à propos d'Osman Işçi, lettre que le REMDH demanderait à ses membres d'envoyer à l'ambassade de Turquie dans leurs pays respectifs. Il a suggéré de mobiliser les membres avant le procès d'Osman Işçi; Mahmoud Abu Rahma a exprimé son accord avec lui. Michel Tubiana a proposé de rédiger la lettre qui sera envoyée à tous les membres afin qu'ils l'envoient à l'ambassade de Turquie de leur pays.



En plus de la lettre, Mahmoud Abu Rahma a suggéré d'organiser une pétition en ligne pour exprimer la solidarité du Réseau en faveur d'Osman Işçi et Ayachi Hammami a proposé de demander à Osman Işçi de rédiger un document de stratégie du REMDH pour les années à venir afin de montrer aux médias qu'Osman Işçi est toujours actif depuis sa prison. Michel Tubiana a informé le CE que l'Association des droits de l'Homme, que représente Osman Işçi, a demandé au REMDH de considérer le cas d'Osman Işçi dans un contexte plus large, plus précisément celui des 72 autres personnes qui sont aussi en détention en ce moment car toutes devraient bénéficier du même traitement. Mahmoud Abu Rahma a exprimé son accord en disant que le REMDH devrait se concentrer sur le cas d'Osman Işçi mais aussi sur le contexte plus large au moment du plaidoyer.

Marit Flø Jørgensen a observé qu'aucun membre du CE n'était actuellement référent politique pour la Turquie du fait qu'Osman Işçi est en prison en ce moment. Elle a demandé s'il était possible de demander à l'Association des droits de l'Homme de trouver un autre représentant pour le CE ou bien si un des membres du CE pouvait remplacer Osman Işçi. Toutefois, Michel Tubiana a observé qu'Osman Işçi ne pouvait pas être remplacé comme référent politique pour la Turquie d'après les Statuts, mais que lui-même ou Marc Schade-Poulsen pouvait être contacté à propos de la Turquie, le cas échéant.

Plate-forme non gouvernementale EuroMed

Michel Tubiana a annoncé qu'il représenterait le REMDH à la réunion de la Plate-forme non gouvernementale le week-end suivant. Il a suggéré que le REMDH reste membre de la Plate-forme mais qu'il ne présente pas sa candidature à l'Assemblée générale de la Plate-forme.

FIDH

Michel Tubiana a signalé que la FIDH tiendra son congrès à Istanbul en mai et qu'il y a deux candidats à la présidence de la FIDH.

Lieu de la prochaine réunion du CE

Marc Schade-Poulsen a suggéré le Liban comme lieu de la prochaine réunion du Comité exécutif.

Décision :

- La prochaine réunion du CE se tiendra au Liban si Mahmoud Abu Rahma réussit à obtenir un visa. Sinon, il est prévu d'organiser la réunion en Europe, c'est-à-dire Paris ou Bruxelles.